

E FOOT 38

PV N° 305



du jeudi 18 août 2016



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	3
COMMISSION DELEGATIONS	5
COMMISSION ETHIQUE.....	6
COMMISSION FEMININES	7
COMMISSION DES REGLEMENTS	8
COMMISSION SPORTIVE	9
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE.....	11
COMMISSION TECHNIQUE.....	12
COMMISSION DES ARBITRES	16

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOUS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Distinctio
Célébrer . Récompenser . Communiquer

bec
bureau
équipement
conseil

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 16 AOUT 2016

TRESORERIE RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

REGLEMENTS: FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE – FROGES

APPEL : LA BOURBRE - FROGES

COMMISSION D'APPEL

TÉL : 04 76 26 87 72

APPEL REGLEMENTAIRE

COMMISSION D'APPEL DU MARDI 16 AOUT 2016

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

AUDITION DU MARDI 16 / 08 / 2016

PROCEDURE D'URGENCE :

DOSSIER N° 2 : Appel du club A.S. DE F. LA BOURBRE de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 16 /08 /2016.

Composition de la Commission d'Appel du District :

Président : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (Secrétaire), Y. DUTCKOWSKI, R. GUEDOUARD, LOUIS J, V SCARPA, G. BISERTA.

Excuses : G. DENECHERE, J-M. KODKJADJANIAN, R. NODAM, G. BISERTA.

En présence de :

- M. DUHAMEL Ludovic, Président de A.S. DE F. LA BOURBRE, club requérant



- M. VALLEE Sébastien, Vice-Président de A.S. DE F. LA BOURBRE
- M. MAZZOLENI Laurent, représentant de la Commission sportive.

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition, Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision. Jugant en appel et en dernier ressort ;

- Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Qu'il est recevable ;

- Considérant que le club de A.S. DE F. LA BOURBRE interjette appel de la décision de la Commission sportive du 18 / 07 /2016 parue sur le site officiel du district de l'Isère le 19 Juillet 2016 sur la composition des poules de 1^{ère} division.
 - Considérant que la composition des poules a eu lieu par tirage au sort au district de l'Isère en présence de clubs.
 - Considérant l'article 21-2-3 alinéa B des règlements généraux du district de l'Isère,

La commission d'appel confirme la composition des poules de la 1^{ère} DIVISION effectuée par la commission sportive le 18/07/2016.

Met à la charge du club de A.S. DE F. LA BOURBRE les frais d'Appel

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F

Le président
VACHETTA Michel

Le secrétaire
SECCO André





COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 16 AOUT 2016 PV N° 305

Président : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25
Présents : DENECHERE Gilles, MONTMAYEUR Marc, BOULORD Jean Marc

COURRIERS

LIGUE RHONE ALPES

RAPPEL AUX CLUBS DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par courrier ou E-mail avec l'entête du Club, aucune autre demande ne sera prise en compte

Pour les calendriers qui sont déjà sortis, vous pouvez faire vos demandes de délégués dès à présent.

Pour le Championnat

La demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre

Pour Les Coupes

La Demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres

Rappel : Mise à niveau FMI pour les délégués le Lundi 22 Août 2016 à 18H au District de l'Isère

PLENIERES DES DELEGUES DISTRICT

La Plénière des Délégués aura lieu le Vendredi 23 Septembre 2016 à 18h30 salle Pierre DUBOIS au District de L'Isère SASSENAGE

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOTRE PRESENCE EST OBLIGATOIRE, Pensez à renvoyer votre coupon réponse avant le 31/08/2016



COMMISSION ETHIQUE

RÉUNION COMMISSION DU 16 AOUT 2016

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Les dates des réunions de formation sont sur le site du district.

Attention suite à quelques changements effectués dans la composition des poules de deuxième division, certains clubs ont été rajoutés.

RECIDIVE CLUBS

RAPPEL RECIDIVE CLUB

Ci-dessous en complément du tableau que vous pouvez retrouver sur le site du district onglet « éthique », les clubs qui doivent effectuer des formations et la date butoir où ces formations doivent être terminées y compris la certification :

CLUB CONCERNE	DATE BUTOIR
MISTRAL	29/10/2016
CHATTE	10/12/2016
BOURBRE	23/12/2016
VILLENEUVE	03/03/2017
SUD ISERE	31/03/2017
MARTINEROIS	24/03/2017
FC2A	14/04/2017
VILLENEUVE	12/05/2017
ESPOIR ST CLAIROIS	19/05/2017
VILLENEUVE	30/06/2017

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

De plus lors de la parution des dates de formation de la saison 2016-2017 tous ces clubs ont reçu l'information directement sur leur boîte mail officielle.

DELEGUES CLUB

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Listes reçues : Noyarey, St Joseph de Rivière, Lauzes, Manival

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 16 08 2016

Présent : J. ISSARTEL

Excusés: Th Truwant, A. Brault

Nouveau téléphone portable de Jacques Issartel : 06 / 34 / 87 / 23 / 55

RAPPEL

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

IMPORTANT

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) qui seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : FFF , CREYS MORESTEL , ARTAS CHARANTONNAY

DEROGATION U 16 F / U 17F pour jouer en seniors (compétitions district)

La demande de dérogation concernant la possibilité d'utiliser 1 U 16 F et 2 U17 F a été validée par le comité directeur et transmise au comité directeur de la ligue Rhône alpes pour approbation.

FMI

Contrairement à ce qui avait été annoncé en commission plénière, la F M I ne devrait pas être mise en place cette année

FUTSAL

Les clubs féminins intéressés par la création d'un championnat futsal sont priés de se faire connaître auprès de Janick LOUIS (commission futsal)

CHAMPIONNAT A 11

Rappel limite d'inscription : 29 / 8 / 2016

CHAMPIONNAT A 8

Rappel limite d'inscription 05 / 9 / 2016

CHAMPIONNAT U 15 F

COURRIER : CREYS MORESTEL

Nous organisons un championnat U 15 F pour la saison à venir, les inscriptions sont à finaliser sur footclubs. La commission se tient à la disposition des clubs pour toutes explications sur ce nouveau championnat. Pour rappel peuvent jouer dans cette compétition les U15F, U14F, U13F et 3 joueuses U12F au maximum par équipe.

CHAMPIONNAT U 18F

COURRIER : ARTAS CHARANTONNAY

Le championnat ligue est sur invitation. Votre candidature doit être validée par le district de l'Isère qui la transmettra à la ligue Rhône Alpes

REUNION D'AVANT SAISON

La réunion à ARTAS se déroulera le jeudi 8 septembre 2016 à 19 h au club house

Le Président:
Jacques Issartel



COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 16 AOUT 2016

Présents : Mrs BOULORD CHAMBARD, SEGHIER

Excusés : MMrs. BOYER, BONO, COBAN, MARTIN, PINEAU, REPELLIN, ROBIN.

ENTENTES

N°1 : U15 : AS GRESIVAUDAN / CA GONCELIN
Entente gérée par GRESIVAUDAN

N°2 : U17 : CA GONCELIN / AS GRESIVAUDAN
Entente gérée par GONCELIN

N°3 : U13 : CHABONS / OYEU
Entente gérée par CHABONS

N°4 : U10/U11 : CHABONS / OYEU
Entente gérée par CHABONS

N°5 : U10 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VIRIEU

N°6 : U10 / U11 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VIRIEU

N°7 : U13 : VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par VALONDRAS

N°8 : U15 : CHABONS/ OYEU / VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par OYEU

N°9 : U17 : CHABONS/ OYEU / VIRIEU / VALONDRAS
Entente gérée par CHABONS

N°10 : U19 : BALMES NORD ISERE / LAUZES
Entente gérée par LAUZES

N°11 : U17 : LAUZES / BALMES NORD ISERE
Entente gérée par LAUZES

N°12 : U15 : BALMES NORD ISERE / LAUZES
Entente gérée par BALMES NORD ISERE (attention :
entente uniquement pour l'équipe 2 vu le nombre de

licences 30 à Balmes NI)

N°13 : U17 : ECBF / EFDE
Entente gérée par ECBF

N°14 : U15 : ECBF / EFDE
Entente gérée par ECBF

N°15 : U13 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N°16 : U15 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N°17 : U10-U11 : ST CASSIEN / CHIRENS (manque le
gestionnaire veuillez retourner le document complété
pour validation)
Entente gérée par ??????

N°18 : U17 : CHIRENS / ST CASSIEN
Entente gérée par CHIRENS

N°19 : U10-U11 : CESSIEU / SEREZIN TOUR
Entente gérée par CESSIEU

**Manque effectif de Sérezin , veuillez retourner le
document complété pour validation**

N°20 : U15 : CESSIEU / SEREZIN TOUR
Entente gérée par CESSIEU

N°21 : U13 : SEREZIN TOUR / CESSIEU
Entente gérée par SEREZIN

N°22 : SENIORS 4° Division : FLACHERES / ECBF
Entente gérée par FLACHERES
Attention pas de possibilité de montée

COURRIERS

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE : art 9.4-TITRE 2 des R.G. du district de l'Isère. Vous avez droit à 3 joueurs U20 en catégorie U19 uniquement si vous disputez les championnats promotion excellence ou 1^{ère} division. Interdiction d'utiliser un joueur U20 en coupe U19.

FROGES O.C : les licences étant délivrées par la ligue, il ne nous est pas possible de donner une réponse positive à votre requête.

Courrier de St Alban de Roche : concernant votre demande d'entente avec Domarin, la CR demande aux deux clubs de lui faire parvenir les documents officiels pour les deux catégories. L'inscription sera alors transmise à la commission sportive.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD

SECRETAIRE
Jean CHAMBARD

COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU 16/08/16

Présents : L. Mazzoleni/ F. Agaci /G.Bouat/ J. Chambard / D. Guillard / D. Marchal

Excusé: M. Hesni / C. Maugiron / B.Buosi

REUNIONS D'AVANT SAISON

Les clubs sont priés de noter les dates suivantes pour les réunions d'avant saison :

Seniors Excellence : le 31/ 08 à 19h au siège du District

Seniors Promotion d'excellence poules A et B : le 02/ 09 au siège du District

Seniors 1^e Division A et B et 2^e Division A : le 05/09 à 19h00 à Varcès (stade)

Seniors 1^e Division D et 2^e Division D et E : le 12/09 à Roche salle des Fêtes

Seniors 1^e Division C et 2^e Division B et C : le 15/09 lieu à déterminer

U19 Excellence et Promotion d'excellence : le 16/09 au siège du District

Merci de bien vouloir prendre note des modifications faites par rapport au PV304

U10 U10/U11 U 11

Chirens : courrier de Mr Jean Decosse : les dates correspondent au week-end, les rencontres de ces catégories se jouent le samedi. D'autre part tout courrier doit être émis par l'intermédiaire de l'adresse officielle du club.

U13

Rappel Important : La date butoir des pré-engagements NIVEAU 1 et 2 est reportée au 22 aout. Toute équipe non engagée à cette date sera engagée en niveau 3.



U15 A 11

Les calendriers d'excellence et de promotion d'excellence sont consultables sur le site.

Pour la 1° division les inscriptions devront être impérativement validées pour le 29 août 2016.

U19

Excellence : Le championnat débutera finalement le 17 Septembre, du fait que le 10 Septembre se déroule le stage annuel des arbitres et qu'il aurait été impossible de désigner des arbitres officiels à cette date

SENIORS

COURRIERS DES CLUBS

Versoud : demande à jouer les rencontres de 2e division le samedi soir à 20h au stade Agud (éclairage homologué)

Turcs Verpillière : l'alternance de vos équipes doit être faite par footclubs

Valondras, Lauzes: pour la Coupe de France vous rapprocher de LRAF

AS Susville Matheysine : dès que nous aurons connaissance de votre N° d'affiliation nous procéderons à votre engagement en championnat 4° division et Coupe de l'Isère. Par contre pour la Coupe de France, gérée par la ligue Rhone Alpes, votre inscription trop tardive ne sera pas possible

Saint André la Gaz : Nous avons étudié et accédé à votre demande, nous aurions étudié votre cas de la même façon, avec un mail plus cordial.

Le Tableau des montées et descentes voté à l'AG d'Aoste en fin de saison 2014/2015, prévoit 70 équipes en 3ème Division, le nombre d'inscrits étant inférieur, nous procédons au repêchage de Mahoraise, Beaucroissant, Martinerois 3.

Les Co- Présidents

F. Agaci / L. Mazzoleni

Le Secrétaire

J. Chambard



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

RÉUNION DU 16 AOÛT 2016

Présent : M. GIROUD- GARAMPOND, F NARDIN.

RAPPEL DES OBLIGATION DES CLUBS SAISON 2016/2017 :

Les obligations des Clubs au Statut Fédéral de l'Arbitrage doivent être couvertes par des Arbitres Seniors (âgés de 23 ans et plus au 1er janvier de la saison en cours) et majeurs (âgés de 18 ans et plus au 1er janvier de la saison en cours). Pour la saison 2016/2017, le 1er janvier concerné sera le 1er janvier 2017. Pour les 2 premiers niveaux des Districts, de la Ligue et de la Fédération (Championnats libres Seniors) le nombre d'Arbitres ne peut être inférieur à :

Championnat de Ligue 1 : 10 Arbitres Majeurs dont 6 Arbitres Seniors dont 1 formé et reçu avant le 31 Janvier de la saison en cours.

Championnat de Ligue 2 : 8 Arbitres Majeurs dont 5 Arbitres Seniors dont 1 formé et reçu avant le 31 Janvier de la saison en cours.

Championnat Féminin de Division 1 : 2 Arbitres dont 1 Arbitre Majeur.

Championnat Féminin de Division 2 : 1 Arbitre.

Championnat National : 6 Arbitres Majeurs dont 4 Arbitres Seniors.

CFA et CFA 2 : 5 Arbitres Majeurs dont 3 Arbitres Seniors.

Championnat Futsal Division 1 : 2 Arbitres dont 1 Arbitre Majeur.

Championnat Futsal Division 2 : 1 Arbitre.

Division Honneur : 4 Arbitres Majeurs dont 2 Arbitres Seniors.

Honneur Régional : 3 Arbitres Majeurs dont 2 Arbitres Seniors

Promotion Honneur Régional et Division Supérieure de District : 2 Arbitres Majeurs dont 1 Arbitre Senior.

Deuxième niveau de District : 1 Arbitre Senior.

Autres niveaux de District : 1 Arbitre.

Pour les Clubs ayant une ou plusieurs équipes de Jeunes qui disputent Le Championnat National des U 19, des U 17 et le Championnat de Ligue Elite et/ou Honneur U 19, U 17 et U 15 : 2 Jeunes Arbitres.

Le Championnat de Ligue Promotion U 19, U 17, U 15 et le Championnat de Jeunes de la plus haute série de District : 1 Jeune Arbitre.

CATEGORIE D'AGE :

STATUT DE L'ARBITRAGE SAISON 2016/2017 (article 41 FFF et 14 LRAF).

Arbitres seniors majeurs (Statut Fédéral)

Seniors : Nés au plus tard le 1er Janvier 1994.

Majeurs : Avoir 18 ans au 1er Janvier 2017.

Nés au plus tard le 1er Janvier 1999.

Jeunes Arbitres (13-23 ans au 1er Janvier de la saison en cours) : Nés entre le 1er Janvier 2004 et le 31 Décembre 1993.

Article 39 : Rappel des obligations :

Nombre de journées minimum à diriger (1 journée va du lundi au dimanche inclus):

SENIORS ET MAJEURS : 18 dont 1 dans les 3 dernières journées de Championnat.

JEUNES : 15 dont 1 dans les 3 dernières journées de Championnat.

Pour les joueurs arbitres, c'est le total des obligations qui doit être couvert par 2 joueurs arbitres pour représenter un arbitre.

Arbitres représentatifs : licences avant le 15 juillet. Examens théoriques : avant le 31 janvier. 9 journées minimum sauf impossibilité.

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 16 AOUT 2016

LES FORMATIONS 2016-2017

Nous vous rappelons que les inscriptions se font en ligne (onglet Pôle formations). **A ce jour toutes les formations jusqu'à fin mars 2017 sont ouvertes.**

Les autres sessions seront ouvertes par ordre chronologique. Inutile d'envoyer un mail de réservation, les dates d'ouverture seront indiquées au fur et à mesure sur le PV de la commission technique.

MOIS	FORMATION	DATES	LIEU
AOUT	CFF1 (DISCONTINU)	25 - 26 AOÛT 2016	SASSENAGE
SEPTEMBRE	CFF1 (DISCONTINU)	1 - 2 SEPTEMBRE 2016	SASSENAGE
OCTOBRE	MODULE U6- U7	1 OCTOBRE 2016	
	CERTIFICATION CFF1 (SESSION15-16)	19 OCTOBRE 2016	
	CFF2	24 - 27 OCTOBRE 2016	
NOVEMBRE	CERTIFICATION CFF2	9 NOVEMBRE 2016	
	CERTIFICATION CFF4	17 NOVEMBRE 2016	
DÉCEMBRE	CFF4 (PROJET ASSOCIATIF)	1 - 2 DÉCEMBRE 2016	
	CERTIFICATION CFF1	7 DÉCEMBRE 2016	
	CFF1 (DISCONTINU)	8-9 DÉCEMBRE 2016	
	CFF1 (DISCONTINU)	15-16 DÉCEMBRE 2016	
	MODULE FUTSAL DÉCOUVERTE	16 DÉCEMBRE 2016	
JANVIER	MODULE FUTSAL PERFECTIONNEMENT	3 - 4 - 5 JANVIER 2017	
	CFF4 (PROJET SPORTIF - ÉDUCATIF)	19-20 JANVIER 2017	
FÉVRIER	CFF3	20 - 23 FÉVRIER 2017	
MARS	CERTIFICATION CFF2	8 MARS 2017	
	MODULE U9	9 - 10 MARS 2017	
	MODULE U11	17 - 18 MARS 2017	
	CFF2	23-24 ET 27-28 MARS 2017	
AVRIL	CERTIFICATION CFF1 (SESSION DEC 16)	7 AVRIL 2017	
	MODULE 2 GARDIEN DE BUT	12 - 13 AVRIL 2017	
	MODULE U9 MINEURS	18 - 19 AVRIL 2017	
MAI	CERTIFICATION CFF3	31 MAI 2017	

JUIN	CERTIFICATION CFF1 (SESSION MARS 17)	2 JUIN 2017	
	CERTIFICATION FUTSAL BASE	8 JUIN 2017	
	CERTIFICATION GARDIEN DE BUT	14 JUIN 2017	
	CERTIFICATION CFF2	21 JUIN 2017	

FORMATION CFF1 AOUT SEPT 2016

Liste des inscrits

NOM	CLUB
ANNE ANGELIKA	U.S. CORBELIN
ANTOINE ALEXANDRE	U.S. CHATTOISE
BERTHET STEPHANE	U.S. CORBELIN
BODECHER STEPHANE	U.S. CORBELIN
BOTTE GERALD	VALLEE DU GUIERS F.C.
CARLINO ROMAIN	A. S. MARTINEROIS
CAZES CORENTIN	U.S. CHATTOISE
CHOLLIER SIMON	C.S. DE FARAMANS
GIRAUD ROCHON GREGOIRE	U.S. CHATTOISE
GONIN CLEMENT	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES F.
GUADAGNINO LUCIE	U.S. CORBELIN
GUEDOUAR INES	A. S. MARTINEROIS
LANGELOT SABRINA	ISLE D ABEAU F.C.
LEBON YANNICK	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
MOHAMMADI ADAM	F.C. LA SURE
MONTOVERT REMI	F.C. DE LA VALLEE D HIEN
PRADELOUX XAVIER	A. S. MARTINEROIS
REMILI HANA	A. S. MARTINEROIS
ROGNON LUDOVIC	U.S. ST PAUL DE VARCES
ROLLAND FABRICE	U.S. CHATTOISE
ROSA DAVID	O. ST MARCELLIN
SARAIVA REMI	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
SHCHEGALEVA ELENA	F.C. BOURGOIN JALLIEU
VANEL MARIO	ISLE D ABEAU F.C.
VICARIO FABIEN	C.S. DE FARAMANS
VIDOTTO FABIEN	F.C. LA SURE
VINCENDON DUC DORIAN	L.C.A. FOOT 38



STAGE DE SELECTION DEPARTEMENTALE U15 GARCONS 24 AOUT

à SASSENAGE (RDV à 9H au District - fin à 17h au stade Vieux Melchior)

Les convocations ont été adressées aux clubs d'appartenance 2015-2016.

JOUEURS CONVOQUES			
STAGE SELECTION DEPARTEMENTALE U15 (NÉS EN 2002)			
MERCREDI 24 AOÛT 2016			
	NOM	PRENOM	CLUB
1	BOISSIER	TRISTAN	BOURGOIN J.
2	PLEINET	THEO	BOURGOIN J.
3	ISSOUF	RYAN	BOURGOIN J.
4	SARKISIAN	ERIK	BOURGOIN J.
5	JAUNEAU	MATHIAS	BOURGOIN J.
6	DE CARPENTRIE	VALENTIN	MANIVAL
7	MARCHESIELLO	PAOLO	ECHIROLLES
8	MATEU	YANN	GF38
9	LAPOUILLE	YAN	GF38
10	MADAOUI	ADEL	GF38
11	MADAOUI	ZINEDINE	GF38
12	GHORBEL	ZAKARIA	GF38
13	LOMBARDO	MAXIME	GF38
14	SEDA MAVINGA	GRADI	GF38
15	GALLIN	NICOLAS	GF38
16	BRUNET	JOHAN	GF38
17	DJELLAL	KAIS	GF38
18	INGALA	LOUCA	GF38
19	CAPOUNDA	VEENAI	ST MAURICE EXIL
20	KUCUKDURAK	EMRE	ST MAURICE EXIL
21	ODOIT	KILIAN	SUD DAUPHINE
22	DEGAS	LUCAS	GIERES
23	DESAILLOUD	FLORIAN	BOURGOIN J.
24	MATHIEU	ALEC	MANIVAL
25	BAKALI WAWINA	JONATHAN	GF38

Encadrement :

CAZANOVE DAVID - JEAN MARC LIBERO - ALAIN PAWELEK - FLORENT VEYRIER - NABIL ARCHI - CYRIL DEGAS - GAYLORD OSORIO

STAGE DE PERFECTIONNEMENT U14F A U16F 25 AOUT

Le stage de perfectionnement filles aura lieu le 25 août 2016 à Sassenage. Les convocations ont été adressées aux clubs d'appartenance 2015-2016.

Liste des joueuses convoquées :

N°	NOM	PRÉNOM	CLUB 2015/2016
1	SERRE COMBE	MARGAUX	LA CÔTE ST ANDRÉ
2	PARET	CLÉMENCE	NIVOLAS
3	PIFFETEAU	JULIA	GMC2F
4	BELAID	SANA	GMC2F
5	FREYNET	LIDVINE	SUD ISÈRE
6	PILOT	ROMANE	MANIVAL
7	PETIT	CYRIELLE	VARÈZE
8	SCOTTI	BELINDA	GF 38
9	PERRICONE	EMMA	GMC2F
10	RODRIGUES	MÉLANIE	GMC2F
11	LOUBET	CLARA	SUD ISÈRE
12	AUBAUD	ALICIA	SUD ISÈRE
13	GIAI LEVRA	CAMILLE	SUD ISÈRE
14	DUHAMEL	LAURIE	NIVOLAS
15	BOUMENAD	LINA	2 ROCHERS
16	BROQUIN	DORIANE	2 ROCHERS
17	BEL	PAULINE	VALLÉE DU GUIERS
18	REBELO	FLAVIE	SASSENAGE
19	RIGAUD	LAURA	CROLLES BERNIN
20	LOPEZ TENJO	CAMILLE	MARTINEROIS
21	DELMONT	JEANNE	OL.NORD DAUPHINÉ
22	ROUVIERE	MAËVA	OL.NORD DAUPHINÉ
23	CARVALHO	KARINA	CROLLES BERNIN
24	MOLE	LOLA	ECHIROLLES
25	BAGA	LAURINE	CROLLES BERNIN
26	SHAIEK	SABAH	MARTINEROIS
27	MARGARYAN	TAMARA	GMC2F
28	ADIDOU	NADIA	NIVOLAS

COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU MARDI 16 AOÛT 2016

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

QUESTIONNAIRE MAISON ANNUEL et NOUVELLES LOIS DU JEU 2016/2017

Le questionnaire maison annuel est en ligne sur le site du District de l'Isère (*rubrique Arbitrage > Formations*) depuis le **lundi 25 Juillet 2016 à 18H00**, et doit être effectué avant la date **limite** du **Dimanche 25 Septembre 2016 à 20H00** (heure à laquelle le questionnaire ne sera plus disponible).

Lien direct vers le questionnaire : <https://goo.gl/forms/lpkqRPhB2LiZDGiz1>

Le questionnaire est constitué de questions **QCM à remplir en ligne** (aucun format papier n'est accepté) et porte exclusivement sur les **nouvelles Lois du Jeu 2016/2017** (parmi lesquelles il y a de très nombreux changements). Afin de vous aider dans vos réponses, un **document relatif à ces nouvelles Lois est également téléchargeable** sur le site du District (*rubrique Arbitrage > Documents > Nouvelles lois du jeu IFAB 2016/2017*).

Lien direct vers les Lois du Jeu IFAB 2016/2017 : <http://urlz.fr/3Y2H>

Il est vivement conseillé (pour ne pas dire obligatoire) de **bien lire ce document avant de répondre au questionnaire**.

STAGE ANNUEL DES ARBITRES et DES OBSERVATEURS

TOUS LES ARBITRES (catégories D1, D2, D3, D3 U19 et D4 Stagiaires, les candidats ligue seniors, féminines et jeunes, les aspirants et promotionnels D1P, D2P, D3P et JAD Promo, les arbitres assistants agréés Ligue, les arbitres assistants de District, les jeunes arbitres JAD, les jeunes arbitres JAD stagiaires les féminines, les Futsal) **ET LES OBSERVATEURS** appartenant au District De L'Isère De Football sont dans **l'obligation** d'effectuer le **STAGE DE DÉBUT DE SAISON** qui s'effectuera le :

SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2016 de 8h à 17h
au TSF de VOIRON ancien (CREPS), Complexe La Brunerie, 38500 Voiron.

Prendre vos dispositions dès à présent.

Il y aura un test physique Werner Helsen et un examen théorique (questionnaire) dans la journée.

Le formulaire de participation au stage est à compléter directement en ligne sur le site du District de l'Isère (*rubrique Arbitrage > Documents > Dossier arbitre 2016-2017*) **avant le lundi 22 août 2016**.

Lien direct vers le formulaire de participation : <https://goo.gl/forms/l11bYjwgle49z0hY2>

DOSSIER ARBITRE 2016/2017

Le Dossier Arbitre 2016/2017 est téléchargeable sur le site du District de l'Isère (*rubrique Arbitrage > Documents > Dossier arbitre 2016-2017*).

Lien direct vers le dossier arbitre : <http://urlz.fr/3Y2R>

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur visite médicale.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRÉCISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

- Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.
- Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS. Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)
- Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

CLASSEMENTS ARBITRES 2015/2016

ATTENTION ! La CDA demande aux arbitres des **catégories D1, D2, et aux arbitres D3 initialement classés parmi les 12 premiers**, de reprendre connaissance des **classements des arbitres de la saison 2015/2016, qui ont été CORRIGES** par la CDA suite à une erreur dans l'application du règlement CDA pour la saison en vigueur.

Les classements corrigés seront publiés sur le site du District de l'Isère **à partir du mercredi 17 Août 2016 à 18H00.**

FORMATIONS ARBITRES AUXILIAIRES

Deux nouvelles formations d'arbitres auxiliaires sont programmées :

- **lundi 5 Septembre 2016 à 19H00** au **District de l'Isère**
- **jeudi 8 Septembre 2016 à 19H00** dans le **Nord Isère** (lieu à définir)

CONTACTS COMMISSION des ARBITRES

- **Président**
André SERVE – Port. : 06 82 75 50 07 – Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr
- **Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA)**
Nicolas BROTONS – Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr
- **Désignateur arbitres adultes**
Albert BROUTY – Port. : 06 31 79 46 91 – Port. District : 06 17 14 62 03 – Mail : albertbrouty@aol.com
- **Désignateur jeunes arbitres**
Eric FIARD – Port. : 06 70 29 68 27 – Port. District : 06 46 41 36 44 – Mail : veyet.fiard@yahoo.fr



- **Désignateur Observateurs**
Jean-Marie KODJADJANIAN – Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr
- **Désignateur Futsal et Foot Entreprises**
Fernand RODRIGUES – Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com
- **Correspondant Trésorerie**
José VELOSO – Port. : 06 08 22 01 02 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

- **Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE**
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14
- **Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN**
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91
- **Secteur BASSE-ISERE**
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97
- **Secteur BIEVRE-VALLOIRE**
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS CLUBS

- **U.S FLACHERES** : Début Septembre 2016

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.